



Mutuelle, Prévoyance

Pour la CGT,

l'employeur doit participer

à 100 % !!!

Comme pour la prévoyance, la collectivité piétine la démocratie sociale en confondant négociation et information.

Comme pour la prévoyance, la collectivité tente d'imposer aux agent.es pour la mutuelle un contrat passé avec le Centre de Gestion du Finistère de type collectif ET obligatoire ...

La CGT refuse de regarder passer les trains !

Aide à la Mutuelle, explications des enjeux :

Ce que la Collectivité veut imposer : le contrat collectif du CDG (MNT)

- Panier et montant de la cotisation de base **imposés par le CDG 29** (dentaire, optique, spécialistes...) : on va payer pour une **mutuelle qui ne correspond pas à nos besoins.**
- Contrat d'une durée de 6 ans
- **En cas de départ de la collectivité « se retrouver sans mutuelle »**
- Obligation de résilier sa propre mutuelle même labellisée
- Pourrait devenir obligatoire en 2027 donc on sera pris au piège et on devra payer !

**Pour rappel, seuls 92 agents ont souscrit pour la prévoyance via le CDG : quel succès !
Et surtout, quelle économie pour la Collectivité !**

Ce que la CGT propose : un contrat individuel labellisé

- **Participation** de l'employeur à 100 %.
- **Conserver** sa propre mutuelle si labellisée
- Avoir la même mutuelle au sein d'une même famille
- Conserver sa mutuelle si mutation « quitter la collectivité ou départ en retraite »
- **Choisir son panier** selon ses besoins « dentaire, optique, spécialiste... »
- Possibilité de renégocier ou de changer de mutuelle tous les ans
- **Rester libre** par rapport à l'employeur

**Parce que nous devons être acteurs de ce qui nous concerne,
la CGT revendique une consultation de l'ensemble des agent.es**